

FORMULAIRE DE REPONSE

**SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE
D'UN TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

-

**LOCAL N°4
Situé 2 Bis allée du Brick
17 200 ROYAN**



Activité : TOUTE ACTIVITÉ



SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN OCEAN LA PALMYRE

1, rue de la Vieille Jetée

17200 ROYAN

DÉTAILS DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROPOSÉE

TYPE D'ACTIVITES AUTORISEES :

TOUTE ACTIVITE

DUREE DE LA CONVENTION ET DEBUT DE L'OCCUPATION :

La durée de la convention d'occupation du domaine public pour le :

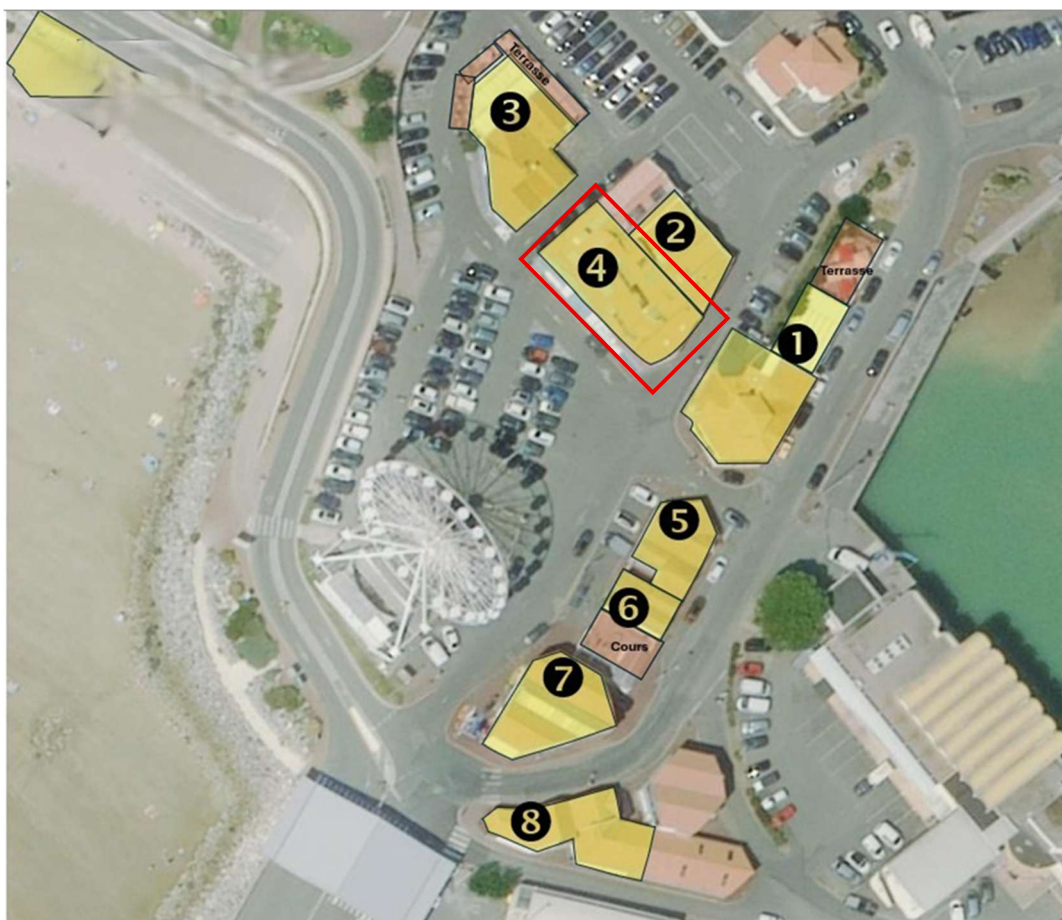
Local n°4 situé

2 Bis allée du Brick

17200 ROYAN

sera de **QUINZE (15) années**, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2041, sauf à justifier pour le porteur de projet d'investissements nécessitant une durée d'amortissement plus longue.

LOCALISATION / CARACTERISTIQUES DU SITE (CF. PLAN EN COUVERTURE) :



SUPERFICIES/EMPRISES DE LA DEPENDANCE DOMANIALE CONCERNEE :



Le local est constitué :

- D'un bâtiment principal, d'une surface intérieure estimative de 288 m²

Les surfaces évoquées n'ont pas de valeur contractuelle, elles sont communiquées à titre purement informatif.



REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE :

L'occupation du local issu du présent document donnera lieu au versement **d'une redevance d'occupation domaniale composée d'une part fixe annuelle et d'une part variable calculée sur la base d'un % du chiffre d'affaires généré** par l'activité économique exercée dans le cadre de l'occupation projetée. Les modalités annuelles de révision sont stipulées dans la convention d'occupation.

ELEMENTS CONTRACTUELS :

Le porteur de projet retenu sera tenu contractuellement par :

- Les termes de la convention qu'il signera à l'issue de la procédure de sélection avec le Syndicat mixte.
- L'ensemble des éléments du dossier qu'il aura remis au Syndicat mixte et qui ne seront pas en contradiction avec la convention d'occupation du domaine public signée.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Prénom NOM de la personne physique :
.....

Et/ou dénomination de la personne morale :

Si plusieurs personnes sont concernées, veuillez le préciser afin que ce soit indiqué dans l'autorisation, car celle-ci est individuelle et personnelle. Par exemple : M. ou Mme X (personne physique) représentant la société Y. ou l'association W. (personne morale), ou M. Z., entrepreneur individuel.

Qualité du demandeur - profession ou raison sociale :
.....

Adresse domicile et/ou siège social :
.....
.....

Tél. :

Fax :

Adresse de messagerie :
.....

Référence Immatriculation N° SIRET :

DÉTAILS DU PROJET

ACTIVITE PROPOSEE :

DUREE DE LA CONVENTION :

15 ans (durée proposée)

Autre durée proposée par le porteur de projet : années

ATTENTION : Le candidat pourra proposer une durée supérieure justifiée par le montant des investissements de remise en état et la durée des amortissements afférents. Une note spécifique devra être annexé au projet présenté par le porteur. Le Syndicat Mixte jugera de la pertinence et de la conformité de cette demande et décidera de retenir ou non cette proposition.

REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE : LOT n°4 situé 2 bis allée du Brick 17 200 ROYAN

Les modalités précisées ci-dessous correspondent à la redevance minimale et au % minimum exigibles, le porteur de projet a la possibilité de proposer des montants supérieurs.

Part fixe + part variable avec :

➤ **Part fixe**

Montant minimum mensuel de **1041,67 € HT**, soit **12 500€ HT** par an, soumis à l'application de la TVA en vigueur au taux de 20 %.

Montant supérieur proposé par le porteur de projet :

.....€ HT par an, soit€ TTC

➤ **Part variable**

Montant minimum :

1,5% du Chiffre d'Affaires annuel, pour tous les types d'activité à l'exclusion de la restauration : taux minimal exigible

3% du Chiffre d'affaires annuel, pour les activités liées à la restauration : taux minimal exigible

Montant supérieur proposé par le porteur de projet :

..... % du chiffre d'affaires annuel

- OU (UNIQUEMENT SUR JUSTIFICATIF DES SPECIFICITES DE L'ACTIVITE) -

Montant unique, part fixe, proposé par le porteur de projet : € HT

ATTENTION :

Par exception, **uniquement en cas de spécificité de l'activité**, comme par exemple une activité sur site intégrée à une chaîne de production rendant impossible la détermination de la part de chiffre d'affaires réalisés dans le local considéré, sur demande et sur justificatifs du porteur de projet, **la redevance d'occupation domaniale pourra être constituée d'un seul montant fixe adapté**. La part variable ne sera alors pas applicable. **En contrepartie, le porteur de projet proposera une majoration de la redevance fixe correspondant au minimum à 10% de la part fixe de la redevance du local considéré** afin de prendre en compte les avantages économiques tirés de l'occupation du local. **Le Syndicat jugera du bien-fondé ou non de cette proposition sur la base des éléments fournis par le porteur de projet et décidera de retenir ou non cette proposition.**

Il est également précisé qu'afin de tenir compte des travaux que l'Occupant aura à réaliser sur les locaux mis à sa disposition, un abattement sur le montant des redevances pourra être appliqué selon les dispositions définies dans la convention d'occupation. Ces dispositions sont applicables uniquement en phase travaux et conformément aux dispositions prévues dans la convention d'occupation.

PERIODE(S) D'OUVERTURE ANNUELLE PROPOSEES :

du au

du au

PRESENTATION SUCCINTE DES TRAVAUX PROPOSEES: *(pour le détail et le calendrier prévisionnel des travaux, voir le mémoire du porteur de projet)*

A l'appui de ce présent formulaire, le porteur de projet produira un dossier complet conformément aux dispositions du Règlement de Consultation joint au présent dossier d'appel à manifestation d'intérêt.